

DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

COMMUNE DE BONNIEUX

ARRÊTÉ DU MAIRE N°059T07042023

TAXI Ambulances ALIOT : changement de véhicule

Le Maire de la commune de Bonnieux,

Vu la demande déposée par Madame ALIOT Céline, Taxis-Ambulances ALIOT domicilié Z.I les bourguignons 84400 APT,

Vu les arrêtés municipaux des : 15 décembre 1980, 10 mars 1988, 15 mai 1994, 18 mai 1994 et 14 Août 1996,

Vu l'autorisation préfectorale n°01-94 du 14 mars 1994,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Madame ALIOT Céline, Taxis-Ambulances ALIOT est autorisée à exercer la profession de taxi sur le territoire de la commune de Bonnieux au moyen du véhicule suivant :

- Citroën Jumpy Tourer immatriculé GN-279-AL,
en remplacement du véhicule Skoda Octavia immatriculé FK-643-ZV

à compter du 7 avril 2023 et utilisé avec l'autorisation n°4 délivrée 12 février 2015.

Le caisson du lumineux sera de couleur verte identique à ceux de la flotte appartenant à Taxi-Ambulance Aliot.

Fait à Bonnieux, le 7 avril 2023

Le maire

Pascal RAGOT

